



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

MINISTÈRE DU LOGEMENT
ET DE L'HABITAT DURABLE

Secrétariat général

Paris, le - 4 JUIL. 2016

Monsieur le Secrétaire général,

Le ministère de la fonction publique et les services du Premier Ministre poursuivent, depuis plusieurs années, l'objectif d'harmoniser les calendriers de gestion au sein des directions du périmètre de l'administration territoriale de l'État, et tout particulièrement les DDI.

Concernant la mobilité, nos ministères se distinguent des pratiques de nombreux autres ministères, dont le ministère de l'agriculture, avec une organisation en trois cycles par an.

Ce dispositif a montré ses limites. En effet, pour les agents, les périodes de consultation des postes et de prise de contacts avec les services sont très courtes et, pour chacun des trois cycles, sont encore réduites par les périodes de vacances scolaires, du printemps, de l'été et de la fin de l'année.

La note commune DGAFP/DSAF du 4 février 2016, portant sur la convergence des calendriers RH a imposé à partir de 2017 des dates de remontées des avis des chefs de service sur les propositions de mobilités à fin septembre et fin mars.

Ce calendrier impose désormais à nos ministères une organisation de la mobilité sur deux cycles avec des dates de prise de poste des agents au 1^{er} mars et au 1^{er} septembre.

J'ai donc décidé le passage de trois à deux cycles de mobilité annuels en 2017.

Au-delà de cette réforme, j'ai souhaité entamer en 2016 une réflexion globale et ouverte sur le sujet de la mobilité pour objectiver les contraintes qui pèsent sur les agents et les services, identifier les points de blocage et en déduire des actions à conduire pour lever les freins à la mobilité, dans un chantier prioritaire pour la DRH qui fera l'objet d'une concertation continue avec les organisations syndicales sur toutes les questions : les règles de publication des postes, l'utilisation de la BIEP, les contraintes introduites par les compteurs, les classements des postes et les mobilités après promotions, la gestion et le déroulement des CAP, etc...

Monsieur Jean HEDOU
Secrétaire Général
Fédération Équipements, Environnement, Transports et Services (FEETS-FO)
46, rue des Petites Écuries
75 010 PARIS Cedex

Deux réunions se sont déjà tenues pour étudier les modalités du passage à deux cycles. La réforme des cycles de mobilité constitue en effet une première étape et un point de départ pour traiter de l'ensemble des sujets liés à la mobilité.

Dans l'immédiat, le passage à deux cycles permettra de détendre le calendrier du processus de mobilité et de réintroduire la liste additive qui existait avant 2011, ce qui était une demande forte exprimée par les organisations syndicales lors de ces réunions.

La liste des postes vacants sera ainsi accessible aux agents sur une durée beaucoup plus longue, ce qui favorisera les recherches de postes et les rencontres avec les chefs de service, en dehors des périodes des congés scolaires.

D'autres mesures d'accompagnement seront concertées avec vous avec l'objectif d'éviter un allongement des délais pour pourvoir les postes. Notamment, il est possible d'assouplir les dates d'affectation. En cas d'accord avec l'agent et entre les services, les dates de prise de postes pourraient être assouplies par rapport aux dates de mars et septembre.

Néanmoins, pour ne pas bouleverser le calendrier et introduire la réforme de manière progressive, les dates des CAP de fin 2016 fixées de longue date n'ont pas été déplacées.

De ce fait, le déroulement du premier cycle de 2017 sera identique aux précédents, avec une publication des postes sur Mobilité à partir du 21 juillet et des candidatures à formuler pour le début septembre. Seule la date de prise de poste sera différente: le 1^{er} mars 2017 au lieu du 1^{er} janvier 2017.

La nouvelle procédure rentrera véritablement en application pour le cycle suivant : le 2017-9.

Je tenais à vous informer des conditions de la mise en place de cette réforme qui est conçue pour n'entraîner aucun recul dans les conditions de gestion et de mobilité des agents, tout en s'inscrivant dans le cadre incontournable de l'harmonisation interministérielle et de la simplification des procédures de gestion.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de ma considération distinguée.

Le Secrétaire général



Francis ROL-TANGUY